

riches et pauvres sont aussi énormes, ainsi, deux tiers des jeunes de la planète vivent dans des pays très pauvres, où le revenu par habitant est inférieur à un millier de dollars par an et 12% habitent des régions où chacun reçoit plus de dix milles dollars par an.

Puisque nous aborderons plus loin le thème des droits des jeunes, nous pouvons aussi souligner que plus de 50 millions d'enfants de moins de 15 ans sont déjà au travail dans les pays en développement. La Francophonie compte parmi ses membres un grand nombre de pays en développement, les préoccupations des jeunes de ces pays peuvent différer sur certains points de celles de la jeunesse canadienne. C'est un élément à considérer en élaborant des priorités à présenter aux chefs d'État et de gouvernement. Comment croyez vous que les jeunes de la Francophonie peuvent s'exprimer d'une voix commune lors du Sommet de Moncton? Comment la Francophonie peut-elle répondre à des besoins, des aspirations et des espoirs pouvant être très disparates? Comment les jeunes de l'espace francophone peuvent-ils participer à la détermination de ces priorités? Comment peut-on s'assurer que les jeunes du Canada soient sensibles aux réalités des autres jeunes de la Francophonie provenant de pays en voie de développement?

### Les droits de la personne, la participation et la citoyenneté

L'année 1998 marquait le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de la Personne. Bien que des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine, il suffit de suivre les actualités pour réaliser tout ce qui reste à faire. Dans de trop nombreux pays, toutes sortes d'atteintes aux droits de la personne sont encore commises. En effet, des inégalités continuent d'exister, même dans les pays qui ont derrière eux une tradition démocratique où le respect des droits et liberté est une composante importante de la société. Ce sont généralement les groupes les plus vulnérables qui n'ont pas toujours accès, en pratique, aux mêmes avantages que la majorité de la population.

Dans plusieurs pays, dont le Canada, les gouvernement sont conscients de ces inégalités et tentent, par des programmes précis de combler les lacunes et d'assurer une meilleure participation de tous les groupes qui forment notre société. Mais plusieurs autres pays n'ont pas les ressources ou tout simplement la volonté politique de mettre en place des mécanismes et des programmes visant à assurer le respect des droits de toute la population.

En ce qui touche plus particulièrement la jeunesse, il faut citer la Convention relative aux droits de l'enfant qui a été adoptée par les Nations-Unies en 1989. Cette Convention, signée par un grand nombre de pays membres de la Francophonie, cherche à protéger les droits de l'enfant (défini comme tous ceux ayant moins de 18 ans) mais malgré la présence de cette base juridique, se rattachant aux autres documents internationaux sur les droits de la personne, la volonté de les mettre en vigueur est trop souvent absente.

Très brièvement, la Convention cherche à assurer le respect des droits civils ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. La première catégorie comprend le droit à un nom et à une nationalité, la liberté de conscience et de religion, la liberté d'expression, la liberté d'assemblée et le droit à la vie privée. La deuxième catégorie compte le droit à un niveau de vie suffisant, à des soins de santé, à l'éducation, le droit de participer à des activités culturelles ainsi que le droit de jouer et d'avoir des loisirs. Finalement, il compte aussi la protection contre l'exploitation économique, contre toutes formes d'exploitation sexuelle et contre la cruauté et la négligence.